

Mise en oeuvre

Indemnité Ségur aux professionnels médicaux

Afin d'éviter un développement spécifique, c'est la procédure de mise en place de la prime LAFORCADE qui sera utilisée.

Il n'y aura que deux rubriques créées pour prendre en compte la spécificité de la prise en compte des absences payées

Constante 51 LAFORCADE

Indiquer le montant de l'indemnité (427) pour chaque établissement concerné.

Gestion des constantes générales :
Etablissement "ET70/SANITAIRE AIX"

Période courante : Avril 2022		Constantes Générales		Constantes Utilisateur		Identification		Valeur par niveau			
Structures :		lafor									
		Numéro	Alias	Désignation		Association	Etablissement	Valeur active	Redéfinition		
Alias	Libellé	55	51_LAFOR CADE	Indemnité mensuelle Laforcade CCN51		427		427			
		57	51_LAFOR CADE2	Indemnité Laforcade 2 CCN51							
	HOSPITALITE SAINT TH	61	66_LAFOR CADE	Indemnité mensuelle Laforcade CCN66							
ET70	ET70/SANITAIRE AI	62	66_LAFOR CADE2	Indemnité Laforcade 2 CCN66							
7001	Centre de Gériologie										

Convention-Grille

Au niveau de chaque métier concerné, cocher la case indemnité forfaitaire Laforcade

Définition

Alias Grille E.I.G. Coefficient personnalisé

Libellé

Code UNIFAF Code métier **Médecins salariés non hospitaliers**

Emploi

Eléments(s) conventionnel(s)

<input type="checkbox"/>	Coefficient de référence	937,00	COEFREF.COEFREF
<input type="checkbox"/>	Prendre le coefficient de la progression		COEFREF.PRENDREPROG
	Progression du coefficient	Progression Indemnité Ségur 2	.
	Montant maximum ségur	Ségur médecin (variable)	51_MTMAXSEGUR.BASE
<input type="checkbox"/>	Indemnité forfaitaire Ségur2		51_INDSEGUR2.BASE
<input type="checkbox"/>	Prendre montant Ségur 2 aide-soignant, ...		51_SEGUR2FIXE.BASE
<input checked="" type="checkbox"/>	Progression Indemnité Ségur 2		51_PROGSEGUR2.BASE
<input type="checkbox"/>	Inclure l'indemnité Ségur		51_PRENDSEGUR.BASE
<input checked="" type="checkbox"/>	Indemnité forfaitaire laforcade		51_INDLAFORCAD.MONTANT
<input type="checkbox"/>	Indemnité forfaitaire Ségur2		51_INDSEGUR2.MONTANT
<input type="checkbox"/>	Prendre montant Ségur 2 aide-soignant, ...		51_SEGUR2FIXE.MONTANT
<input type="checkbox"/>	Revalorisation salariale Avril 2022		51_INDLAFORCA2.MONTANT
	Indemnité Ségur aide à domicile		51_INDSEGURDOM.BASE

Commentaires

Calcul

Dès lors que le contrat a un métier concerné et que le contrat appartient à une section concernée, l'indemnité se déclenche.

Si le salarié travaille dans plusieurs établissements, il faut que l'établissement du contrat soit celui concerné par la prime. Si ce n'est pas le cas, vous avez la possibilité de modifier la base pour forcer le montant de la prime

Si le salarié travaille dans plusieurs établissements, il faudra également dans ce cas modifier le taux correspondant au pourcentage de temps de travail de l'établissement concerné. Dans l'exemple ci dessous, le salarié ne travaille qu'à 50% dans un établissement concerné.

Eléments constants

Ajout d'un élément...	Cliquez pour ajouter un élément
Complément spécialité	Base : 100
Complément ACCA	Base : 170
Prime décentralisée mensuelle	Base : F(x)
Forcer le paiement de la décentralisée da...	Instanciée
Indemnité Ségur médical	Base : F(x) / Taux : 50 <input type="checkbox"/>

Régularisation

Les régularisations doivent se faire avec la rubrique 51_REGLAFORCAD

Prime d'exercice en soins critique

Constante utilisateur 51_SOINSCRIT

Indiquer le montant de la prime en ETP1 pour les établissements concernés

Rubrique 51_SOINSCRIT

C'est cette rubrique qu'il faut ajouter en élément constant pour les salariés concernés.

Si le salarié travaille dans plusieurs établissements, il faut que l'établissement du contrat soit celui concerné par la prime. Si ce n'est pas le cas, vous avez la possibilité de modifier la base pour forcer le montant de la prime

Si le salarié travaille dans plusieurs établissements, il faudra également dans ce cas modifier le taux correspondant au pourcentage de temps de travail de l'établissement concerné.

Rubrique 51_REGSOINSCRI

C'est cette rubrique qu'il faut utiliser pour la régularisation

Revision #10

Created 16 June 2022 16:28:05 by Valéry HUMEZ

Updated 20 September 2022 16:20:35 by Valéry HUMEZ